Instruction du revenu de solidarité active (RSA)

Le service solidarité du CCAS (Centre communal d'action sociale) instruit les demandes de RSA et informe les bénéficiaires sur leurs droits et devoirs.

Effectuer une demande de RSA

Pour effectuer une demande de RSA, il est indispensable de prendre rendez-vous auprès du service solidarité du CCAS.

Accompagnement des bénéficiaires du RSA

Les Blanc-Mesnilois dont la demande de RSA a été validée sont accompagnés par un organisme désigné par le département en fonction de leur situation :

- Le service social départemental
- Pôle emploi

Les bénéficiaires sont orientés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque.

En savoir plus sur vos droits :

- Le revenu de solidarité active (site service public.fr)
- Le revenu de solidarité active (site de la CAF)
- RSA, guide pratique (site du département de Seine-Saint-Denis)
- La prime d'activité (site de la CAF)

Les partenaires institutionnels

- Le Département de la Seine-Saint-Denis
- L'Union européenne (Fonds social européen)

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre d'un programme opérationnel national

Contact

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Pôle administratif Victor Hugo
76 rue Victor Hugo
93150 Le Blanc-Mesnil
France
01 48 67 63 63
Horaires :
Lundi 08:30-12:30, 13:30-17:00
Mardi 08:30-12:30, 13:30-17:00
Mercredi 08:30-12:30, 13:30-17:00
Jeudi 08:30-12:30, 13:30-17:00
Vendredi 08:30-12:30, 13:30-17:00
Fermé

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.